



**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 NOVEMBRE 2014

À une séance extraordinaire tenue le 10 novembre 2014 à 19 h, au lieu ordinaire des réunions du Conseil, étaient présents :

M. Jonathan Moreau, maire suppléant
M. Léopold Rousseau, conseiller n° 1
M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2
Mme Julie Rousseau, conseillère n° 4
M. André Sévigny, conseiller n° 5
M. Alexandre D'Amour, conseiller n° 6

M. Bernard Ouellet, Maire - absent

La directrice générale atteste qu'une personne est présente dans la salle.

ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRES :

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Constatation de la régularité de la séance et validation de l'avis de convocation

ÉTUDE :

4. Financement pour le règlement d'emprunt n° 708-2013
 5. Emprunt par billet d'un montant de 437 000 \$ pour le règlement d'emprunt n° 708-2013
 6. Période de questions
 7. Adoption du procès-verbal de la séance tenante
 8. Clôture de la séance extraordinaire
-

16365-11-2014
point no 2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 10 novembre 2014 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité



16366-11-2014
point no 3

VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'avis de convocation a été fait conformément à l'article 153 du Code municipal, L.R.Q.c.C-27.1 et constat unanime est fait par tous les conseillers.

Que les membres du conseil municipal considèrent l'avis de convocation bon et valable et au surplus, y renoncent par la présente.

Adopté à l'unanimité

16367-11-2014
point no 4

FINANCEMENT POUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 708-2013

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire accepte l'offre qui lui est faite de la Financière Banque Nationale inc. pour son emprunt par billets en date du 19 novembre 2014 au montant de 437 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 708-2013. Ce billet est émis au prix de 98,381 \$ CAN pour chaque 100 \$, valeur nominale de billets, échéant en série 5 ans comme suit :

38 600 \$	1.80 %	19 novembre 2015
39 600 \$	2.00 %	19 novembre 2016
40 700 \$	2.15 %	19 novembre 2017
41 800 \$	2.40 %	19 novembre 2018
276 300 \$	2.60 %	19 novembre 2019

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

Adopté à l'unanimité.

16368-11-2014
point no 5

EMPRUNT PAR BILLET D'UN MONTANT DE 437 000 \$ POUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 708-2013

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué en regard de celui-ci, la Municipalité de Saint-Apollinaire souhaite emprunter par billet un montant total de 437 000 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
708-2013	437 000 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 437 000 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 708-2013 soit réalisé;

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Apollinaire



QUE les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière;

QUE les billets soient datés du 19 novembre 2014;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2015	38 600 \$
2016	39 600 \$
2017	40 700 \$
2018	41 800 \$
2019	43 000 \$ (à payer en 2019)
2019	233 300 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt, la Municipalité de Saint-Apollinaire émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de 5 ans (à compter du 19 novembre 2014), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2020 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 708-2013, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Adopté à l'unanimité.

16369-11-2014
point no 7

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 10 novembre 2014 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité

16370-11-2014
point no 8

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance extraordinaire le 10 novembre 2014, à 19 h 08.

Adopté à l'unanimité

Jonathan Moreau,
Maire suppléant

Martine Couture,
Directrice générale/secrétaire